

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16696</b>	De <b>M. Philippe Houillon</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Val-d'Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >ordre public	<b>Tête d'analyse</b> >manifestations	<b>Analyse</b> > méthodes de comptage. publicité.
Question publiée au JO le : <b>29/01/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/06/2013</b> page : <b>6140</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Houillon interroge M. le ministre de l'intérieur sur les méthodes utilisées par la préfecture de police de Paris pour évaluer le nombre de participants à une manifestation. En l'espèce, s'agissant de la manifestation du dimanche 13 janvier 2013 qui s'est tenue à Paris sous le nom de "manif pour tous", des chiffres ont été publiés tant du côté des manifestants que de la préfecture de police avec des différences telles qu'il semble difficile d'apporter crédit à ces derniers compte tenu de la contenance reconnue du Champ de Mars. Or ce genre de manifestation donne lieu nécessairement à une évaluation qui doit se rapprocher au plus près de la réalité et qui devrait pouvoir servir de référence ne serait-ce que pour organiser les forces de sécurité dans une manifestation similaire. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser le moyen de comptage fiable qui pourrait être mis en place.

### Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.